



# Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

## MOT DU MAIRE



### FINANCES MUNICIPALES : SUR LA BONNE VOIE

Le budget 2024 est en cours de préparation et sera adopté en décembre prochain. Le conseil municipal a donné instruction à l'administration de plancher sur un scénario de gel du compte de taxes et des divers tarifs, et ce, pour toutes les catégories de taxation (résidentiel, commercial, agricole, industriel, etc.).

Nous sommes en mesure d'y aller d'un gel encore cette année et entendons maintenir cette approche plusieurs autres années. Comment cela se peut-il, considérant les augmentations de dépenses liées à l'inflation et aux augmentations de la quote-part d'agglomération ?

Divers facteurs en lien avec les revenus rendent la chose possible.

### REVENUS

D'abord, malgré le gel du compte de taxes pour l'ensemble des contribuables, nos revenus de taxation augmentent significativement en raison de la construction de nouveaux immeubles (ou des agrandissements), principalement dans le parc industriel.



### ÉPARGNE

Par ailleurs, nous n'avons pas encore eu besoin de recourir aux sommes tirées des gains en Cour contre l'agglomération de Québec (~ 60M\$) et de la vente des terrains dans le parc industriel (~ 40 M\$) au cours des dernières années, lesquelles constituent notre épargne collective. D'ici à ce que nous



l'utilisons pour finir de rembourser la dette et continuer de payer comptant nos immobilisations, cet argent est placé et rapporte... beaucoup d'argent !

### DETTE

Finally, toutes les dépenses de fonctionnement et celles liées aux immobilisations sont systématiquement payées comptant, tout en continuant de rembourser notre dette à vitesse grand V. Ainsi, les sommes consacrées annuellement au paiement de la dette (capital et intérêts) vont toujours en diminuant. Ce qui dégage de plus en plus d'argent.

Eu égard à la dette, sachez que des fenêtres majeures de remboursements anticipés seront utilisées à court terme, soit près de 12 M\$ en 2024 et près de 22 M\$ en 2025. Il ne restera alors que quelques millions de dollars à rembourser, ce qui sera fait en 2026, moment où nous n'aurons plus du tout de dette à la charge de l'ensemble des Augustinois.



### SUR LA BONNE VOIE

La Ville subit les mêmes soubresauts économiques que tout le monde, mais les membres du conseil municipal et l'administration veillent au grain; vous pouvez avoir confiance.

La prudence est de mise, mais il est permis d'affirmer que nous avons en mains tous les outils pour passer à travers cette période difficile. Nous sommes sur la bonne voie.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les 7 et 21 novembre à 18 h 30. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, ou en ligne en complétant le formulaire disponible sur le site web ([vsad.ca/seances](https://vsad.ca/seances)), ou via la page Facebook @VSADOfficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

Nous rappelons aux citoyens qu'en raison des travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, les séances du conseil ont lieu au Campus Notre-Dame-de-Foy, dans la salle Jeanne-Landry du Pavillon André-Coindre.

L'hôtel de ville n'est plus accessible aux employés, ni aux citoyens. Les services municipaux sont maintenus et sont offerts dans divers locaux. Pour plus d'informations en ce qui concerne la relocalisation des services municipaux, visitez notre site web à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/travaux-hdv-garage>.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir sur votre Ville  
**VSAD.ca**



### SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



## TRÉSORERIE *et taxes*

### 9<sup>E</sup> ÉCHÉANCE DES TAXES MUNICIPALES : 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE

#### CALENDRIER DES PROCHAINES DATES DE PAIEMENTS

1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023, 4 janvier et 1<sup>er</sup> février 2024.

#### VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Si les sommes dues ne sont pas acquittées avant cette date, la vente à l'enchère pour les immeubles ayant un solde impayé de taxes de 2022 aura lieu le **16 novembre prochain à 10 h** à la maison Omer-Juneau, située au 289, Route 138.

**Pour les intéressés à participer à cette vente à l'enchère**, informez-vous de la tenue de la vente avant de vous déplacer par l'un des moyens suivants :

- Téléphone auprès du Service de la trésorerie 418 878-2955;
- Site web à l'adresse suivante: <https://vsad.ca/avis>;
- Alerte municipale à l'adresse suivante: <https://citoyen.vsad.ca>.

#### VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

**Sachez qu'il n'y aura pas de compte de taxes émis à votre nom pour l'année courante.** Le compte de taxes 2023 est valide pour l'année entière et attribué à la propriété. Un certain délai existe entre la transaction et la modification du nom du propriétaire au rôle foncier. Afin d'éviter que des frais d'intérêts soit portés au compte de votre propriété, il est donc de votre responsabilité de vous assurer que le montant des taxes soit payé aux dates d'échéances, même si le nom de l'ancien propriétaire apparaît sur le compte de taxes.

#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Service de la trésorerie par courriel à l'adresse suivante : [tresorerie@vsad.ca](mailto:tresorerie@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est plus accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de la trésorerie sont situés à la bibliothèque Alain-Grandbois, 160, rue Jean-Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures.

### ÉVALUATION

Pour toute question relative à la valeur d'évaluation de votre immeuble, nous vous invitons à communiquer avec le Service d'évaluation de la Ville de Québec au 418 641-6311. Le service d'évaluation foncière est une compétence d'agglomération offerte par la Ville de Québec, même pour les immeubles situés à Saint-Augustin-de-Desmaures.



## JURIDIQUE, GREFFE *et avis publics*



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site internet de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. **27 septembre – Avis public concernant le 3<sup>e</sup> exercice financier du rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024**
2. **27 septembre – Demandes de dérogations mineures**  
241, rue du Trèfle (lot 20231017)  
461, chemin de la Plage Saint-Laurent (lot 20231017-1)
3. **6 octobre – Appel d'offres :**  
APO-2023-084 - Étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase 2 - Travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024
4. **18 octobre – Vente pour défaut de paiement de taxes – 2<sup>e</sup> avis**
5. **20 octobre – Demande de dérogation mineure**  
165, rue de Singapour
6. **20 octobre – Calendrier des séances du conseil municipal 2024**

### CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les mardis à 18 h 30 - Salle Jeanne-Landry, Pavillon André-Coindre, Campus-Notre-Dame-de-Foy



16 janvier	21 mai	1er octobre
6 février	4 juin	15 octobre
20 février	18 juin	5 novembre
19 mars	2 juillet	19 novembre
2 avril	27 août	3 décembre
16 avril	17 septembre	17 décembre
7 mai		

## ADOPTION DES POLITIQUES DE CONFIDENTIALITÉ ET DE GOUVERNANCE : POUR LA PROTECTION DE VOS RENSEIGNEMENTS

Lors de la séance du 17 octobre dernier, la Ville a adopté deux politiques conformément à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* et la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Ainsi, la Ville s'efforce d'assurer aux employés, aux citoyens et aux élus municipaux un environnement sûr et sécuritaire quant à la protection de leurs données confidentielles.

### POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Lorsque vous naviguez sur notre site web, téléchargez une de nos applications mobiles ou communiquez avec nous, la Ville recueille certains renseignements vous concernant et qui nous permettent de valider votre utilisation de nos services.

Cette politique définit comment la Ville protège ces renseignements personnels et confidentiels et précise les normes de collecte, d'utilisation, de communication, de conservation, de droit d'accès et de rectification.

Nous hébergeons et traitons vos renseignements personnels au Québec. Dans certaines circonstances, ils peuvent être hébergés à l'extérieur du Québec,



là où nous engageons des fournisseurs de services. Toutefois, nos pratiques concernant vos renseignements personnels demeurent en tout temps régis par cette politique et les lois québécoises applicables en matière de protection des renseignements personnels.

Vous avez le droit de demander l'accès ou la rectification de ces renseignements en nous écrivant. Vous avez le droit de retirer votre consentement en tout en temps, mais cela peut nous empêcher de continuer à vous servir.

### POLITIQUE CADRE SUR LA GOUVERNANCE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Cette politique énonce les principes-cadres privilégiés pour la protection des renseignements personnels que la Ville détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées.

**Vous désirez en savoir plus à propos de ces deux politiques ?** Nous vous invitons à consulter notre site web : <https://vsad.ca/documents> à la section Politiques.

Pour toutes questions relatives à ces sujets, nous vous invitons à communiquer avec le Service du juridique et du greffe, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h au 418 878-2955, ou par courriel à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

## PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ÉQUIMOBILITE

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, l'accès des personnes à faible revenu au transport en commun est facilité par l'ajout d'une nouvelle aide financière, soit le programme ÉquiMobilité.

ÉquiMobilité est une nouvelle mesure de tarification sociale du transport en commun, c'est-à-dire que les personnes à faible revenu et les usagers du Service de transport adapté de la Capitale pourront ainsi bénéficier d'un rabais de 33 % sur le tarif général des laissez-passer mensuels et sur les billets pour un passage.

Ce nouveau programme d'aide financière est accessible auprès des Augustinois. Les citoyens peuvent vérifier leur admissibilité auprès de la Ville de Québec. Celle-ci est établie sur la base du revenu annuel net.

Les bénéficiaires de cette nouvelle tarification sociale sont nombreux, sachant que les frais de transport représentent la deuxième dépense en importance après le logement. Par exemple, il permettra aux citoyens éligibles de :

- Joindre le travail, l'école ou accéder à un plus large bassin d'emplois ou d'établissements scolaires ;
- Trouver des offres alimentaires plus diversifiées et à meilleur coût.
- Faciliter l'accès aux services divers soit : santé, activités sociales, sportives, culturelles, etc.

Consultez le <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/deplacements/programme-equimobilite.aspx> pour plus d'information.

**Programme ÉQUIMOBILITÉ**

**POUR FACILITER L'ACCÈS AU TRANSPORT EN COMMUN DES PERSONNES À FAIBLES REVENUS.**

Un rabais de 33% sur le billet 1 passage et sur le laissez-passer mensuel

## TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

### RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE RACETTE EN 2024

La route Racette est une artère routière essentielle à la connectivité de plusieurs secteurs de la Ville. Plusieurs infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout s'y trouvent. Au cours de l'année 2024, des travaux importants seront réalisés sur la route Racette au cours desquels non seulement le pavage doit être refait en raison d'une dégradation avancée, mais également le remplacement des infrastructures d'aqueduc et d'égout. Ces travaux permettront de bonifier les aménagements existants, permettant ainsi à la Ville de mettre en place de nouvelles infrastructures axées sur la sécurité routière et les déplacements actifs.

Les travaux prévus visent :

- L'ajout d'un trottoir et d'une bande cyclable, séparée de la chaussée par une banquette engazonnée avec l'ajout d'arbres, du côté Ouest ;
- La reconstruction du trottoir et l'ajout d'une bande cyclable, séparée de la chaussée par une banquette engazonnée avec l'ajout d'arbres, du côté Est.

Les travaux seront exécutés par l'entreprise Construction Polaris CMM Inc., selon un échéancier débutant au printemps 2024 pour une durée estimée à quatre mois. Le coût de ce projet est évalué à près de 11 M\$. Il sera notamment financé par le surplus pour un montant de près de 9 M\$, par une contribution de près de 1,3 M\$ du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) et par une aide financière de 0,5 M\$ du programme Fonds pour le transport actif (FTA).

Les citoyens touchés par ces travaux recevront une communication informative en prévision des travaux. Pour toute question sur la réalisation des travaux de réfection de la route Racette, veuillez contacter l'équipe du Service des travaux publics par courriel : [travauxpublics@vsad.ca](mailto:travauxpublics@vsad.ca) ou par téléphone 418 878-4662 p. 5205. Également, vous pourrez suivre de déroulement des travaux sur notre site web via ce lien : <https://vsad.ca/racette>.

### CONCEPTS D'AMÉNAGEMENTS DE LA ROUTE RACETTE

ENTRE LA RUE  
DU SEIGLE JUSQU'À  
LA FIN DES  
TRAVAUX



ENTRE LA ROUTE  
138 ET LA RUE  
DU SARRASIN



ENTRE LA RUE  
DU SARRASIN  
ET LA RUE  
DU SEIGLE



## NOUVEAUTÉ !

# OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024

C'est dans un souci d'efficacité et d'amélioration des communications avec les citoyens que la Ville a procédé à l'acquisition de feux lumineux d'interdiction de stationnement. Ces derniers seront activés par secteurs lorsqu'une opération de déblayage et de soufflage est planifiée dans une zone donnée.

Les 87 feux seront installés d'ici la fin de la présente année et ils seront intégrés graduellement aux opérations de la prochaine saison hivernale.

Grâce à ce nouvel outil, les citoyens seront informés des secteurs où des opérations de déneigement sont en cours et le stationnement dans les rues de la zone visée sera interdit. Alors qu'auparavant l'interdiction était imposée pendant toute la durée des opérations de déneigement sur tout le territoire, elle pourra maintenant être levée pour un secteur dont le travail est complété.



Pendant les opérations de déneigement, plusieurs stationnements publics sont disponibles aux citoyens pour y déplacer leurs véhicules :

### Secteur Les Bocages

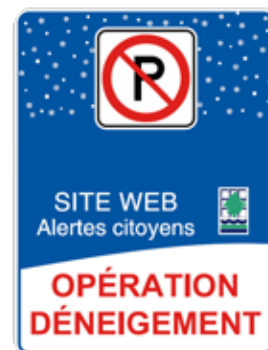
Centre communautaire multifonctionnel secteur est : 4950, rue Lionel-Groulx  
Centre sociorécréatif Les Bocages : 4850, rue du Sourcin

### Secteur Centre

Centre sociorécréatif Delphis-Marois : 300, rue de l'Entrain  
Complexe sportif multifonctionnel : 230, route de Fossambault  
Rue des Grands-Lacs, à côté de la rue du Vitrier

### COMMENT S'INFORMER DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ?

- > Inscrivez-vous au Portail citoyen, pour recevoir les avis par message texte ou courriel : <https://citoyen.vsad.ca>
- > Visitez notre page web, un bandeau rouge vous informera si un avis de déneigement est en vigueur : <https://vsad.ca>
- > Suivez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/VSADofficiel>
- > Surveillez les panneaux lumineux



## PRÉPARATION HIVERNALE

Le Service des travaux publics vous informe qu'il procède actuellement au balayage automnal des rues. Cette opération a pour but de garder les rues et les puisards de rue propres et exempts de feuilles d'arbres. Nous demandons aux citoyens d'éviter de pousser leurs feuilles dans la rue, mais plutôt de les ramasser et les mettre dans les sacs prévus à cet effet lors de la collecte de résidus verts qui se tiendra **jusqu'au 9 novembre**.

Également, l'équipe des Travaux publics procède à l'installation des balises à neige. Ces balises sont installées dans l'emprise de la Ville à environ 30 centimètres de la chaîne de rue.

La Ville vous incite aussi à baliser vos sentiers et chemins piétonniers sur votre propriété. Également, il est important de bien signaler la présence des arbustes protégés ainsi que les boîtes aux lettres, les bordures décoratives et tout autre élément nécessitant une attention particulière, surtout à l'endroit où les déneigeurs risquent de déposer la neige.

Il vous faudra aussi protéger vos arbustes contre le froid, l'accumulation de neige, le verglas, les rongeurs et la neige soufflée. Diverses méthodes vous permettront de bien protéger vos petits arbres et arbustes. La plus courante est celle-ci : plantez un tuteur, attachez les branches, entourez l'arbuste de jute ou d'une toile géotextile. Si les arbustes ne sont pas à l'abri du vent, l'utilisation d'une clôture à neige jumelée à des toiles géotextiles, peuvent servir de brise-vent. Pour ce qui est de la protection du gazon en bordure de rue, il existe des toiles imperméables spécialement conçues à cet effet. Il suffit de les étendre sur l'herbe. Elles protégeront la végétation du sel, du sable et du gravier et ainsi faciliteront le nettoyage printanier.

Également, le Service des travaux publics, vous demande de porter une attention particulière à vos bacs de matières résiduelles (récupération et ordures). Même en cas de tempête, vous devez tout de même sortir votre bac, si possible avant 7 h le matin même. Il faut le mettre, idéalement, à gauche de votre entrée (lorsqu'on est face à la maison) à une distance d'un mètre du bord de la rue afin de faciliter le déneigement.



### JOUR DU SOUVENIR

Chaque année, à la 11<sup>e</sup> heure, du 11<sup>e</sup> jour, du 11<sup>e</sup> mois se déroule la Cérémonie du jour du Souvenir afin de rendre hommage à tous ceux qui sont morts au combat.

Ce jour est un rappel des sacrifices de ceux tombés au service de leur pays et saluer le courage de ceux qui sont présentement en service actif.



### INSCRIVEZ-VOUS AU PORTAIL CITOYEN

**Restez informé, où que vous soyez.** Ce portail permet aux Augustinois de consulter les alertes et avis en cours et de signaler un événement, tels que : un bris, un problème avec le réseau d'aqueduc, ou routier, etc. L'hiver arrive à grand pas! Cette plateforme vous informera sur les diverses restrictions de stationnement. Pour faciliter la création de votre compte et en apprendre plus sur la plateforme, notez qu'il existe une section *Questions fréquentes*.

Pour créer votre compte, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://citoyen.vsad.ca>.

## BÂTIMENTS, PARCS *et espaces verts*

### RÉAMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES : PLUSIEURS PROJETS EN COURS

Comme certains l'ont peut-être constaté, ça bouge du côté des CSR Les Bocages et Delphis-Marois !

En effet, un mandat a été octroyé à Groupe Relief inc., afin de procéder à l'aménagement et au réaménagement de certaines de nos installations récréatives et sportives :

#### Remplacement des jeux d'eau

De nouveaux jeux d'eau se situeront en lieu et place des jeux actuels, aux parcs Delphis-Marois et Les Bocages. Les jeux actuels étaient désuets et en fin de vie utile. Les nouvelles infrastructures offriront une expérience de jeu actuelle et dynamique.

#### Réfection du terrain de baseball du CSR Delphis-Marois

Le terrain actuel fera l'objet d'une réfection au niveau de la surface qui sera remplacée par du gazon synthétique. Cette réfection améliorera la qualité de cette

installation de diverses façons, entre autres par l'assèchement plus rapide de la surface, par sa stabilité et celle du lignage.

#### Nouvelle piste à vagues pour vélos

Une piste à vagues naturelles (pumptrack) pour vélos sera aménagée dans le boisé situé à proximité du CSR Les Bocages. Cette nouvelle installation, harmonieusement conçue avec l'environnement, accueillera les cyclistes de tous âges, notamment avec une piste en terre et en poussière de pierre et des passerelles en bois.

Afin que toutes ces nouvelles installations soient pleinement fonctionnelles avant le début de la saison estivale 2024, les travaux ont débuté cet automne et se termineront au printemps.

## PLANTATION D'ARBRES 2023

Depuis le 6 octobre dernier, les opérations annuelles de plantation d'arbres sont terminées. Un total de 48 essences et variétés différentes ornent maintenant nos rues et nos parcs, grâce aux 1 006 arbres nouvellement plantés dans notre paysage.

Les sites de plantation ont été sélectionnés en tenant compte de différents facteurs, dont la diminution des îlots de chaleur, en plus d'un objectif d'embellissement.

Notez que l'entretien de ces arbres, comme la taille et l'installation des protections hivernales, au besoin, sont sous la responsabilité de la Ville.





## LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



### ATTENTION À LA FRAUDE DU PETIT-FILS

Sauriez-vous reconnaître cette fraude fréquente sur notre territoire ? Principalement faite par téléphone, le suspect se fait passer, auprès de sa victime, pour un proche ou une personne en autorité, comme un policier ou un avocat.



Lors de cet appel, il exige de l'argent pour de fausses raisons en mettant de la pression sur sa victime. Par exemple, il peut demander :

- Une caution à payer rapidement pour un proche qui s'est fait arrêter ;
- De l'argent pour répondre à un besoin urgent (soin, achat, dette, etc.).

Le fraudeur demande à la victime d'envoyer le montant par une entreprise postale ou de le laisser dans une boîte aux lettres à proximité de la résidence.

Vous recevez un appel qui vous rend mal à l'aise ou dont vous n'êtes pas en mesure de confirmer l'interlocuteur ? Suivez ces quelques conseils :

- Ne cédez pas à la pression ;
- N'oubliez pas que les policiers, les personnes en autorité ou les agences reconnues n'utilisent pas cette pratique ;
- Prenez le temps de bien vérifier l'identité de votre interlocuteur. Gardez en tête que les fraudeurs utilisent différents moyens pour obtenir des informations sur vous ou vos proches ;
- N'envoyez jamais d'argent à une personne inconnue ;
- Soyez alerte : les fraudeurs sont créatifs et convaincants !
- Avant d'envoyer de l'argent, parlez-en à une personne de confiance.

Vous croyez que vos proches plus âgés pourraient être des victimes potentielles ? Informez-les !

### LES AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE SAUVENT DES VIES !

Lors de chaque changement d'heure, il est important de vérifier ses avertisseurs, en les testant et en changeant les piles au besoin.



#### QUOI FAIRE POUR S'ASSURER QUE SON AVERTISSEUR DE FUMÉE SOIT FONCTIONNEL ?

D'abord, il faut savoir que la durée de vie d'un avertisseur de fumée, qu'il soit à pile ou électrique, est de 10 ans après sa date de fabrication. Celle-ci est indiquée sur le boîtier. Si la date est absente, ne prenez pas de risque et remplacez-le immédiatement. L'avertisseur de fumée doit être changé s'il a été peint ou endommagé, ou s'il présente un signe de défectuosité.

Dans 90 % des incendies mortels qui se produisent dans des bâtiments résidentiels, les avertisseurs de fumée étaient non fonctionnels ou absents. En cas d'incendie, l'avertisseur de fumée est LE meilleur moyen de sauver des vies !

#### LE MONOXYDE DE CARBONE : UN GAZ IMPOSSIBLE À DÉTECTER SOI-MÊME

C'est un gaz inodore, incolore et insipide qui se dégage lorsque des appareils brûlent des combustibles comme l'éthanol, le propane, le bois, le mazout ou l'essence. Plusieurs effets néfastes peuvent découler d'une intoxication : mal de tête, nausée, fatigue, perte de connaissance, jusqu'à la mort.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut détecter et signaler sa présence. Il est donc un équipement indispensable dans votre domicile !

Notez que le changement d'heure d'hiver aura lieu dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023. En effet, nous reculerons alors d'une heure et nous reviendrons à l'heure normale de l'Est.

# C'EST L'HEURE !



# VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS

# ENVIRONNEMENT *et matières résiduelles*

## NOVEMBRE

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

## DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Posez vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : [matieres.residuelles@vsad.ca](mailto:matieres.residuelles@vsad.ca).

### Ordures

Les ordures sont collectées aux deux semaines.

Les branches peuvent être disposées avec les ordures toute l'année en fagots attachés de 1,2 m de long maximum.

### LIVRAISON DE ROULEAUX DE SACS MAUVES

La prochaine distribution de sacs mauves pour résidus alimentaires se fera à votre domicile ce mois-ci, via un service de porte à porte de l'Agglomération de Québec.

À court de sacs d'ici la prochaine livraison ? Pour recevoir un rouleau de sacs mauves supplémentaire, présentez-vous à l'accueil du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), situé au 4950, rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures.

### Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines à l'année.

### Résidus verts

Les résidus verts seront ramassés jusqu'au **9 novembre**. Veuillez mettre les résidus dans des sacs oranges, transparents ou en papier.

Les sacs doivent être déposés en bordure de chemin et ils seront ramassés la même journée que la collecte du recyclage.

### Écocentre

#### L'horaire d'été : jusqu'au 15 novembre

Lundi et mardi : 9 h à 17 h

Mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 20 h

Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

#### Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi : Fermé

Mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 9 h à 19 h

Samedi et dimanche : 9 h à 17 h

\* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

Pendant l'hiver, vous pouvez apporter vos encombrants à l'écocentre.



Ça va où?  
**Ça va là.**



Ça va où?  
**Ça va là.**

ÉCOCENTRE



Ça va où?  
**Ça va là.**

ÉCOCENTRE



## CONNAISSEZ-VOUS LE RÈGLEMENT FÉDÉRAL INTERDISANT LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE ?

L'entrée en vigueur se fera dès le 20 décembre 2023. Ainsi, tous les restaurateurs et les détaillants en alimentation ne seront plus autorisés à vendre, à utiliser ou à distribuer des produits en plastique à usage unique à la clientèle.

Pour les consommateurs, cela signifie que les pailles, les ustensiles, les bâtonnets à mélanger et les récipients alimentaires en plastique disparaîtront du quotidien.

De ce fait, tous les propriétaires de supermarchés, de bars laitiers, de restaurants et certains commerçants doivent tous instaurer de nouvelles pratiques professionnelles dans le but de protéger, peser et distribuer les aliments en limitant l'utilisation de produits en plastique à usage unique.

Selon la Communauté métropolitaine de Québec : « plus vite les consommateurs adopteront de nouvelles habitudes sans plastique, plus vite la transition écologique des commerces sera facile ».

Créée en 2002, la Communauté métropolitaine de Québec est un organisme de planification, de coordination et de financement regroupant 28 municipalités. Cela représente plus de 10 % de la population du Québec. Son territoire est constitué de l'Agglomération de Québec, dont fait partie Saint-Augustin-de-Desmaures.

La CMQ a mis en place et diffusée la Campagne de sensibilisation - Plastique à usage unique : « Essaye donc ! ». Cette dernière sensibilise les québécois avec le slogan *Réduire l'utilisation des plastiques à usage unique dans ton quotidien ? Essaye donc !*

Envie de faire partie du mouvement, ou d'en savoir plus ? Consultez le site web à l'adresse suivante : <https://cmquebec.qc.ca/essayedonc>.



Pour plus d'informations  
sur la réduction des plastiques  
à usage unique



**Communauté  
métropolitaine  
de Québec**

## PLAN RÉGIONAL DE L'AGGLOMÉRATION: VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Le conseil d'Agglomération de Québec, dont fait partie la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, a adopté le 4 octobre dernier, son premier Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Son adoption par le conseil d'Agglomération est requise afin de répondre aux exigences de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*.

Le PRMHH vise à favoriser un aménagement durable et structurant qui intègre la conservation des milieux hydriques et humides. Ce Plan se base sur trois principes fondamentaux :

- Favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques;
- Assurer une gestion cohérente par bassin versant;
- Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques.

Le Plan classe les milieux selon leurs caractéristiques et leurs fonctions écologiques afin d'identifier ceux présentant le plus d'intérêt pour la conservation, identifiés comme les milieux humides d'intérêt (MHI).

Les milieux humides et hydriques constituent un patrimoine naturel unique et fournissent des services écologiques indispensables à la collectivité. En plus de contribuer au maintien de la qualité et de la quantité d'eau pour la consom-

mation humaine, ils sont des alliés essentiels pour s'adapter aux changements climatiques, ainsi que pour maintenir la biodiversité et la connectivité des milieux naturels.

### PLUSIEURS ACTIVITÉS DE PARTICIPATION PUBLIQUE

Les Augustinois sont invités à participer aux diverses activités publiques, sous réserve de l'adoption de ces propositions par le conseil d'agglomération.

Pour consulter la documentation et pour voir les diverses activités de communications et de consultations, référez-vous au site web suivant : Participation citoyenne - Plan régional des milieux humides et hydriques ([quebec.qc.ca](http://quebec.qc.ca)).



## LICENCES CANINES

Saviez-vous qu'il est requis d'obtenir une licence sous forme de médaille pour garder un chien sur le territoire de la Ville et ce en vertu du *Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques*. En tout temps, la médaille doit être attachée au cou de votre chien.

**COMMENT ?** Le formulaire d'enregistrement est disponible sur notre site web à l'adresse [vsad.ca/animaux](http://vsad.ca/animaux) et des frais de 35 \$ par année sont applicables aux résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures.

La licence est valide pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Notez que les propriétaires de chiens ayant déjà leur licence recevront un état de compte par la poste, au cours du mois de mars prochain pour le paiement et le renouvellement de la licence 2024.

### RAPPEL – QUEL EST LE NOMBRE MAXIMAL DE CHIENS ET DE CHATS ?

Nul ne peut garder dans un logement, sur le terrain où est situé ce logement ou dans les dépendances de ce logement, un nombre total combiné

de chiens et de chats supérieur à quatre. Les chatons et les chiots de moins de 6 mois peuvent être gardés avec leur mère. De plus, cette réglementation ne s'applique pas à l'exploitant d'un chenil, d'une chatterie ou d'une clinique vétérinaire, ni dans une zone dans laquelle est autorisé un usage appartenant à la classe Agriculture conformément à la réglementation d'urbanisme.



### IMPORTANT

**Votre chien doit toujours être promené en laisse dans les espaces publics, sauf à l'intérieur du parc canin. Lors de vos promenades, pensez apporter des sacs afin de ramasser de façon adéquate les selles de votre animal.**

## RAPPEL

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux. Les services municipaux ont été relocalisés dans d'autres bâtiments appartenant à la Ville.

**Les bureaux du Service de l'urbanisme** sont situés au Complexe sportif multifonctionnel  
230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

**Les bureaux du Service de la trésorerie** sont situés à la bibliothèque  
Alain-Granbois  
160, rue Jean-Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures.

**Les séances du conseil municipal** sont présentées dans la salle Jeanne-Landry,  
Pavillon André-Coindre au Campus Notre-Dame-de-Foy  
5030, rue Clément-Lockquell, Saint-Augustin-de-Desmaures



## RESSOURCES HUMAINES *et emplois*

TA CARRIÈRE SE TROUVE  ici



EMPLOIS PERMANENTS ET TEMPORAIRES

Découvre les possibilités qui te sont offertes !

### Équipe terrain

Mécanicien  
Préposé à l'aréna  
Marcheur signaleur  
Opérateur journalier Travaux publics  
Journalier Travaux publics  
Journalier Bâtiments, parcs et espaces verts

### Équipe bureau

Agent service clientèle  
Technicien en géomatique

### Équipe surveillants et brigadiers

Brigadiers  
Surveillants

Curieux d'en savoir plus?  
[vsad.ca/carriere](https://vsad.ca/carriere)



## URBANISME, quelques informations importantes

### DISPOSITION DE LA NEIGE

N'oubliez pas qu'il est interdit de disposer votre neige sur les lieux publics, que ce soit dans la rue, sur le trottoir ou sur un terrain municipal en vertu du *Règlement n° 2014-433 sur le déneigement et le stationnement en période hivernale*.

**Pourquoi ?** Chaque hiver, le non-respect du Règlement entraîne des problèmes de sécurité et représente une nuisance à la qualité et au bon déroulement des opérations courantes de déneigement, ainsi que pour le ramassage des matières résiduelles.



Quiconque contrevient à cette consigne commet une infraction et est passible d'une amende de 45 \$.

Merci de contribuer tous ensemble au déneigement de notre ville !



### ABRI D'HIVER TEMPORAIRE

À l'aube de la saison hivernale, il est maintenant permis de procéder à l'installation de votre abri d'hiver temporaire : l'installation est possible entre le **15 octobre et le 1<sup>er</sup> mai 2024**.

Les abris d'hiver temporaires sont permis en cours avant, latérale et arrière, en autant qu'ils soient implantés sur l'allée, ou une case de stationnement.

Voici quelques règles d'implantation illustrées sur l'image située à droite :

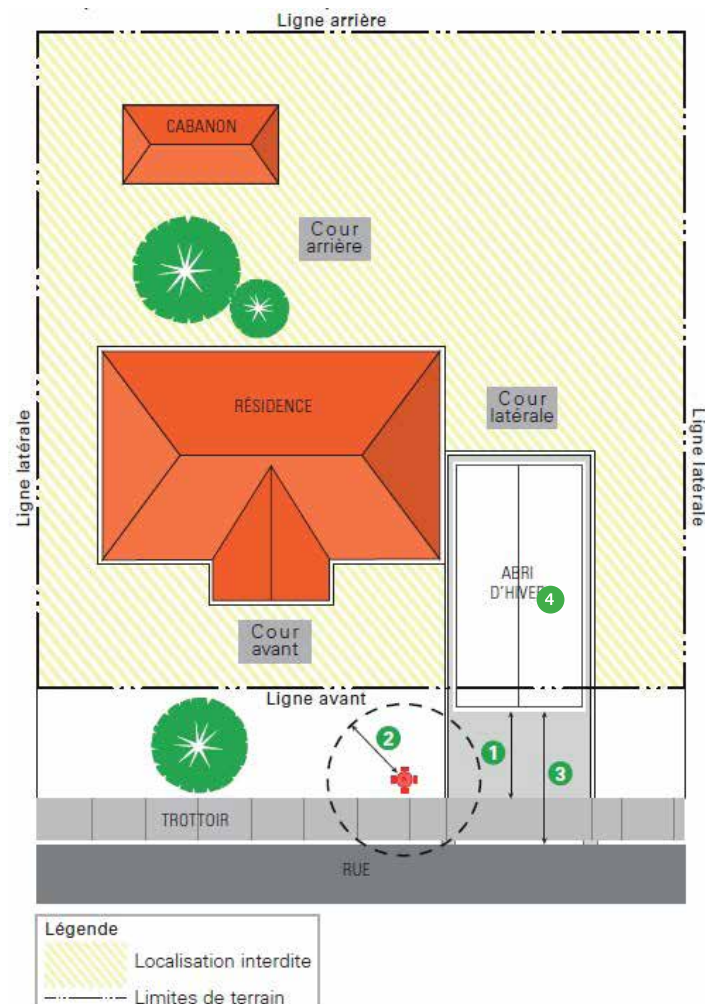
- 1 Il doit être situé à au moins 1,5 m d'un trottoir, d'un fossé, ou d'une canalisation;
- 2 L'abri d'hiver doit être situé au moins à 1,5 m d'une borne-fontaine;
- 3 Il doit être au moins à 2 m d'une voie de circulation;
- 4 Celui-ci ne doit pas excéder 3 m en hauteur.

Afin de faciliter les interventions d'urgence à votre domicile, portez une attention particulière à la visibilité de votre numéro d'immeuble car il doit demeurer visible en tout temps.

#### **Vous souhaitez prendre connaissance des règlements mentionnés plus hauts ?**

Nous vous invitons à consulter notre site web à l'adresse [vsad.ca/reglements](https://vsad.ca/reglements).

Pour toutes questions relatives à ces sujets, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'urbanisme, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h au 418-878-4662 poste 5404, ou par courriel à l'adresse [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca).



# COMMUNICATIONS *et vie citoyenne*

## CALENDRIER 2024

Le mois dernier, la VSAD lançait la 6<sup>e</sup> édition de son populaire concours de photographies. Ce dernier permet notamment d'illustrer le calendrier annuel.

38 photos respectant les critères établis ont pu être soumises au vote du public, via la page Facebook VSADOfficiel : plus de 934 votes ont été enregistrés.

### DES NOUVEAUTÉS CETTE ANNÉE !

L'équipe du Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire fournira une photo par saison afin de combler les 12 mois du calendrier. Ces photos ont été prises lors des activités Augustinoises.

Aussi, cette année, ce sont les conseillers municipaux qui choisiront les quatre photos qui illustreront la page couverture. Nous vous gardons la surprise des photos choisies jusqu'en décembre prochain !

Le calendrier sera acheminé aux citoyens par la poste en décembre. Nous tenons à féliciter tous les photographes. Merci de participer au rayonnement de la VSAD grâce à vos magnifiques photographies. Nous remercions également ceux qui ont participé au vote du public. Vous avez été d'une aide précieuse pour sélectionner vos photos favorites.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !

Voici les photographes ayant remporté la faveur des citoyens. Chaque saison sera représentée par les photos ci-dessous :



**PRINTEMPS**  
Jean Labbé



**PRINTEMPS**  
Odette Martineau



**ÉTÉ**  
Andrée Beauchamp



**ÉTÉ**  
Reine Raymond



**AUTOMNE**  
Rémi Ouellet



**AUTOMNE**  
Johanne Paradis



**HIVER**  
Roxanne Martel



**HIVER**  
Jean-François Roy

## FÉÉRIE DES FÊTES

Noël approche à grands pas. Dans le but d'égayer les rues de la ville et mettre les Augustinois dans l'ambiance du temps des Fêtes, la VSAD invite les citoyens à décorer la façade de leur résidence puis à illuminer leurs décorations à la noirceur.

Saviez-vous que selon une étude dans le *Journal of Environmental Psychology*, des chercheurs démontrent que les personnes décorant plus tôt dans l'année pour le temps des Fêtes sont plus heureuses que la moyenne.

Selon les auteurs de cette étude, décembre est un mois où le rythme de vie effréné, imposé tout au long de l'année, culmine à son apogée. Décorer permettrait d'apaiser le stress que nous vivons en fin d'année. Toujours selon ces derniers, illuminer notre façade rend notre demeure plus chaleureuse et favorise le bon voisinage.

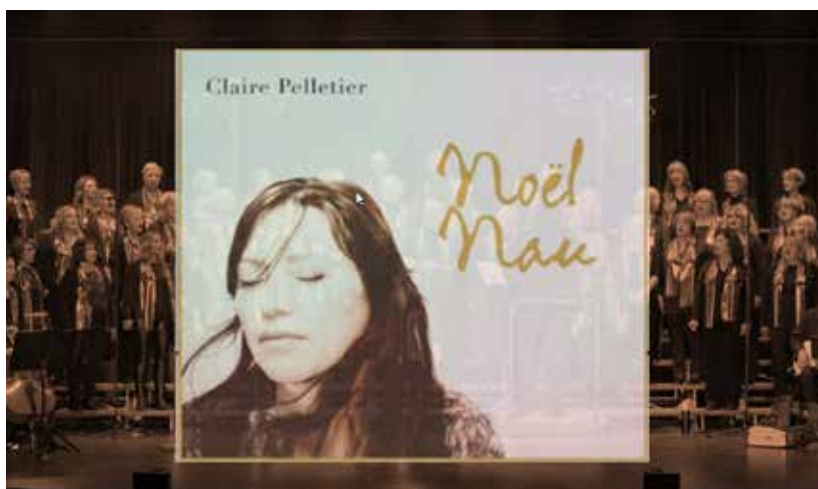


Nous vous recommandons de vous procurer une minuterie automatique et d'utiliser des ampoules à DEL. Pour plus d'informations, afin de mieux consommer l'électricité, nous vous référons au site web d'Hydro Québec : <https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/eclairage/ampoule-noel.html>.



## GROUPE VOCAL LA-MI-SOL PRÉSENTE NOËL NAU – CLAIRE PELLETIER

9 DÉCEMBRE 2023 – 20 H  
THÉÂTRE DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE – UNIVERSITÉ LAVAL  
2325, RUE DE LA TERRASSE, PAVILLON PALASIS, QUÉBEC



Les artistes du Groupe Vocal La-Mi-Sol invitent les Augustinois à venir assister en grand nombre à ce spectacle grandiose dans lequel ils partageront la scène avec Claire Pelletier, une grande artiste québécoise. Ensemble, ils vous feront découvrir des hymnes de Noël de diverses cultures.

Un concert de Noël différent, riche et coloré, vous est proposé. Vous serez charmés par les rythmes aux influences celtiques, en passant par des rythmes acoustiques allant bien au-delà des chansons traditionnellement chantées durant la période des Fêtes. Vous serez charmés par les arrangements qui feront résonner les traditions bien à leur façon.

Pour réserver vos places : <https://lepointdevente.com/billets/noel-nau>

Pour information: [info@groupevocallamisol.org](mailto:info@groupevocallamisol.org)



19 NOVEMBRE DE 9H À 16H

*Le Cercle de Fermières  
de St-Augustin*

**vous invite à son  
Salon de Noël**

**VENEZ VOUS PROCURER DES OBJETS  
ARTISANAUX  
FAITS À LA MAIN PAR NOS MEMBRES**

**AU COMPLEXE SPORTIF 230 RTE FOSSAMBAULT  
ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES G3A 0R3**



# LOISIRS, CULTURE *et vie communautaire*

## RETOUR SUR LA GRANDE MARCHÉ 2023

La Grande Marche du Grand défi Pierre Lavoie de Saint-Augustin-de-Desmaures s'est déroulée le samedi 14 octobre dernier. Cette 5<sup>e</sup> édition consécutive dans notre ville fut une année de belle participation, plus de 600 personnes ont pris part à cette marche.

Dans le cadre de cette journée magnifique, deux parcours étaient offerts aux participants (2,5 km et 5 km), soit l'un à travers les rues à l'Est de la ville et l'autre dans les sentiers du parc Riverain. Un décor enchanteur a permis aux participants de découvrir de beaux secteurs de la ville.

Lors de cette journée, le groupe Augustinois *The Mailmen* a offert deux prestations musicales. De plus, un échauffement dynamique a été présenté par

Diane Brochu. Cet échauffement a permis aux marcheurs de s'activer avant le départ ! Un atelier créatif de décoration de roches avec Isabelle Mercier a aussi été fort apprécié avant le début de la marche. La visite de la mascotte Sonic a mis de l'ambiance pour agrémenter le tout !

Nous tenons à féliciter tous les marcheurs et à les remercier pour leur participation lors de cette incroyable journée! La Grande marche est une activité gratuite et ouverte à tous ayant pour but de sensibiliser les Québécois aux saines habitudes de vie.

C'est donc un rendez-vous en octobre 2024 pour la 6<sup>e</sup> édition !



# La page des Augustinois actifs

# Une Vie culturelle et de loisir S Active et Dynamique

## Hiver 2024 – Période de programmation

Programmation loisirs et culture: du 15 janvier au 7 avril (8 janvier pour les cours de musique)  
 Programmation aquatique: du 15 janvier au 24 mars

**Inscription résidents:** Du lundi 4 décembre à 9 h au dimanche 10 décembre  
**Inscription pour tous:** À partir du lundi 11 décembre à 9 h

Une variété d'activités sportives et culturelles vous seront offertes à l'hiver 2024, dont un nouveau cours de Cardio-Tonus! Les spectacles et conférences seront de retour alors qu'une programmation dynamique sera présentée dans le cadre du Mois tuques et bas de laine et de la semaine de relâche! Des activités pour tous les goûts et pour tous!

La programmation sera disponible dans toutes les installations et au [VSAD.ca/programmation](http://VSAD.ca/programmation) dès le 27 novembre.

## RAPPEL : SYSTÈME DE BILLETTERIE GRATUIT POUR VOUS ASSURER UNE PLACE

Pour certaines **activités culturelles**, les places sont limitées et nous suggérons de réserver de votre place par le système de billetterie offert en ligne au [VSAD.ca/inscriptions](http://VSAD.ca/inscriptions).



Votre billet gratuit vous garantit une place jusqu'à 10 minutes avant le début de l'activité. Par la suite, la formule *premier arrivé premier servis* s'applique.

## Nouvelles heures d'ouverture de la bibliothèque Alain-Grandbois

Depuis le 10 octobre, la bibliothèque Alain-Grandbois a bonifié ses heures d'ouverture. Maintenant ouverte 9 h de plus par semaine, 7 jours sur 7 et 2 avant-midis en semaine.

Dimanche	10 h à 17 h
Lundi	10 h à 18 h
Mardi	13 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h
Judi	13 h à 20 h
Vendredi	10 h à 18 h
Samedi	10 h à 17 h



### Heure du conte et Tricot-Thé

Prenez note que l'horaire et le lieu de ces deux activités sont maintenus malgré que la bibliothèque soit maintenant fermée les mardis avant-midi. Les deux activités se tiendront dans la salle la Chrysalide de la bibliothèque. L'horaire de ces activités sera ajusté à la prochaine programmation afin de se tenir dans les heures d'ouverture de la bibliothèque.



Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Complexe sportif multifonctionnel
Centre Delphis-Marois

## EN NOVEMBRE

Consultez le [vsad.ca/programmation](http://vsad.ca/programmation) pour connaître les détails et vous inscrire.

1	Initiation au livre numérique
8	Club de lecture Latulu
14	Heure du conte avec Martine Hébert
14	Lire et Découvrir (conseils de lecture, assistance livre numérique et emprunt possible sur place)
15	Conférence voyage : l'Asie du Sud-Est (sur place et virtuel)
17	Pédago à la biblio (6 à 8 ans) La Boite à Science (inscription obligatoire)
17	Pédago à la biblio (9 à 12 ans) La Boite à Science (inscription obligatoire)
18	Atelier créatif
26	<b>AJOUT À LA PROGRAMMATION!</b> Conte poétique, spectacle d'objets et marionnettes "Arbre" <b>Détails sur la page Facebook Les Augustinois actifs</b>
jusqu'au 26 nov.	Exposition « Il était une fois...l'arbre » par les artistes de l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures
28	Tricot-Thé
29	Conférence « Cultiver l'optimisme comme saine habitude de vie »

## Dek hockey en famille

**POUR LES ENFANTS DE 4 À 12 ANS**

Tarif : 5 \$ pour 1 enfant et 1 accompagnateur adulte  
 Accompagnateur adulte (18 ans et +) obligatoire sur la surface

Exclusif aux résidents VSAD  
 Réservation en ligne obligatoire  
[www.vsad.ca/inscriptions](http://www.vsad.ca/inscriptions)

**TOUS LES SAMEDIS DE 9 h à 10 h**  
 dès le 21 octobre 2023  
 Pas d'activités les 4, 25 novembre et 16 décembre

**Équipement obligatoire : casque, gants et bâton sans ruban**  
 Équipement complet en location disponible sur place au coût de 11 \$

## ACTIVITÉS LIBRES DANS NOS INSTALLATIONS

Les horaires sont régulièrement bonifiés et mis à jour. Visitez le [VSAD.ca/loisirs](http://VSAD.ca/loisirs) pour consulter l'horaire complet de chaque activité.



**SUIVEZ-NOUS**  
*sur les réseaux sociaux*



**VSAD.ca**

